

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE
DE
TREGUNC

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine – SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUOT Dominique – FLOCH ROUDAUT Rachel – DION Michel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia – ROBIN Yves – GALBRUN Karine – LE MAREC Vincent - JOULAIN Anita – JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny-GUYON Yoann - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Muriel LE GAC à Régine SCAER JANNEZ
- Philippe NIMIS à Luc LAURENT
- Sylvie VERGOS à Rachel FLOCH ROUDAUT
- Bruno BORDENAVE à Michel TANGUY
- Paul DADEN à Jean-Paul NIVEZ
- Brigitte BANDZWOLEK à Gisèle SINQUIN DANIELOU
- René CANTIE à Pascal CHARPENTIER

Date de convocation : 16 mai 2017

Gisèle SINQUIN DANIELOU est nommée secrétaire de séance

COMPTES DE
GESTION DU
TRESORIER 2016
DU PORT DE
TREVIGNON

Monsieur DION, Conseiller Municipal, indique que les comptes de gestion du trésorier pour l'année 2016 mettent en évidence des résultats conformes aux comptes administratifs.

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Le compte de gestion du budget du port de Trévignon est arrêté de la manière suivante :

Section d'exploitation :

Dépenses : 57 399,63 €
Recettes : 80 559,37 €

Soit un excédent de 23 159,74 €

Section d'investissement :

Dépenses : 43 018,86 €
Recettes : 47 279,83 €

Soit un excédent de 4 260,97 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant l'avis favorable du conseil portuaire de Trévignon lors de sa réunion du 13 avril 2017 ;
Considérant l'avis favorable de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 9 mai 2017 ;
Ayant entendu le rapporteur ;
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve sans observation, les comptes de gestion du trésorier pour l'année 2016 en ce qui concerne, le budget du port de Trévignon.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 24 mai 2017

LE MAIRE
Olivier BELLEC

